

Droit des libertés fondamentales (CM+TD)

Infos pratiques

- > ECTS : 6.0
- > Nombre d'heures : 48.0
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Le constitutionnalisme contemporain a érigé le juge – notamment constitutionnel – en acteur principal de la protection des droits et libertés. Le cours des libertés fondamentales de quatrième année, en proposant une analyse critique de l'activité des juges, initie les étudiants à une lecture approfondie *des jurisprudences favorables* à la protection des droits et libertés. En se focalisant sur quelques constructions jurisprudentielles telles que la mobilisation de la figure du législateur, l'élargissement du champ d'application des principes de la loi pénale, la lutte contre les discriminations, l'effet horizontal des droits ou encore la protection de l'environnement et des droits de la nature, il a pour objectif d'exposer les conséquences aussi bien pratiques que théoriques des arguments interprétatifs retenus par les juges qu'ils soient nationaux (constitutionnels, administratifs et civils), internationaux (Cours régionales de protection des droits et libertés) ou bien étrangers (américains, allemands, italiens, colombiens, indiens etc.)